

**Groupe 1 :**

**A - Un milieu attractif valorisé:**

**Docs 1, 2, 3 et 4 p 89**

**Consigne :**

**Analysez les documents pour montrer que le golfe du Morbihan est un milieu attractif et que sa mise en valeur a entraîné de profondes transformations.**



**1 Une zone humide aux portes de l'agglomération de Vannes**

Créée en 1996, la réserve naturelle des marais de Séné présente une grande diversité de paysages. Elle abrite une faune et une flore exceptionnelles.

❶ Estuaire du Liziec

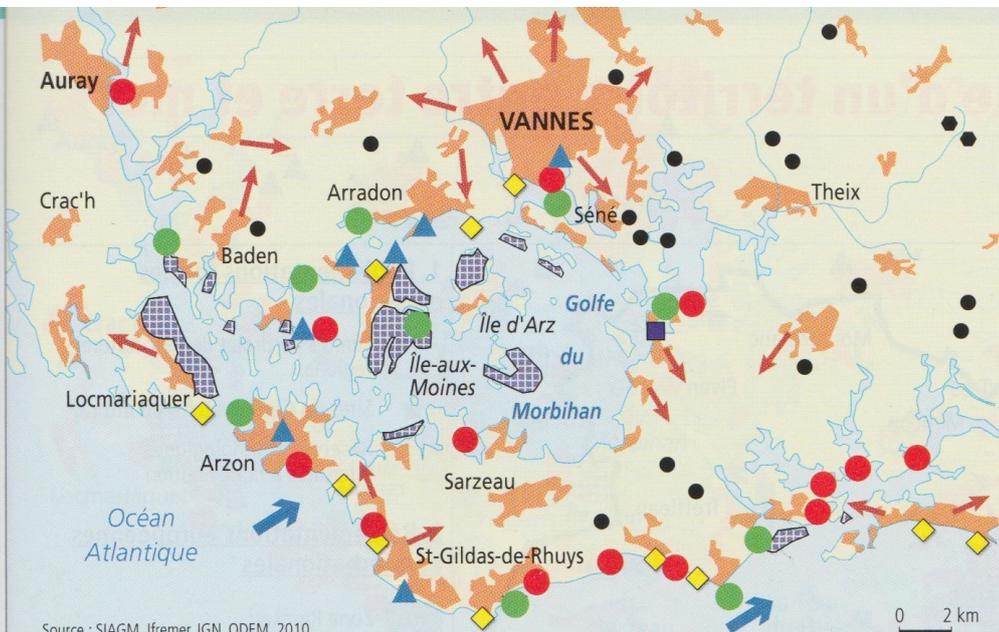
❷ Vasières

❸ Anciens marais salants

❹ Espaces cultivés et bocage

❺ Ville de Vannes

❻ Ferme d'élevage



Source : SIAGM, Ifremer, IGN, ODEM, 2010.

### 1. Un milieu fragile confronté à différentes pressions

- Espace bâti
- Axe de périurbanisation
- Zone de prolifération ponctuelle des algues vertes

### 2. Des activités économiques difficiles à concilier

- Production conchylicole
- Marais salant en activité
- Plage très fréquentée
- Port de plaisance
- Élevage hors-sol

### 3. Un milieu exposé aux risques naturels

- Zone exposée au risque de remontée du niveau des océans
- Tempêtes et fort risque d'érosion

Sources : SIAGM, Ifremer, IGN et ODEM. Sites Internet consultés le 24 juillet 2010.

## 2 Un milieu varié, des pressions multiples

### 3 Urbanisation et pressions environnementales dans la presqu'île de Rhuys

Depuis quelques jours un débat s'engage en presqu'île de Rhuys au sujet du projet de complexe touristique porté par le Conseil général du Morbihan dans la commune de Saint-Gildas-de-Rhuys au lieu dit le Kerver situé dans une zone remarquable en matière d'environnement. L'association Sémaphore (...) exprime son désaccord profond sur cette opération qui fait fi des règles d'urbanisme et de protection de l'environnement.

Dans la délibération du Conseil général une réserve est posée (...) sur la constructibilité réelle de ces [terrains]. Mais le rapport ignore tous les autres obstacles réglementaires à une urbanisation du site (...):

- Le site du Kerver est classé<sup>1</sup> (...).
- Le site se trouve à proximité d'une zone Natura 2000<sup>2</sup> (...).
- Le site est contigu à une ZNIEFF<sup>3</sup> (...).

Blog de « Sémaphore », association pour la gestion durable des espaces maritimes, <http://semaphore-morbraz.blogspot.com>, 1<sup>er</sup> juin 2010.

1. Site dont l'intérêt (scientifique, historique ou pittoresque) justifie l'inconstructibilité.
2. Site naturel dont le patrimoine environnemental est de grande valeur et fait l'objet d'une politique de conservation au niveau européen.
3. Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique.

### 4 L'évolution démographique des communes du golfe du Morbihan

	Nombre d'habitants			
	1962	1975	1990	2007
Vannes	30 411	40 539	45 644	52 984
Séné	2 353	3 596	6 180	8 095
Theix	1 858	2 154	4 435	6 799
Arradon	1 653	2 760	4 317	5 215
<b>Total</b>	<b>36 275</b>	<b>49 049</b>	<b>60 576</b>	<b>73 093</b>

Source : INSEE, 2010.

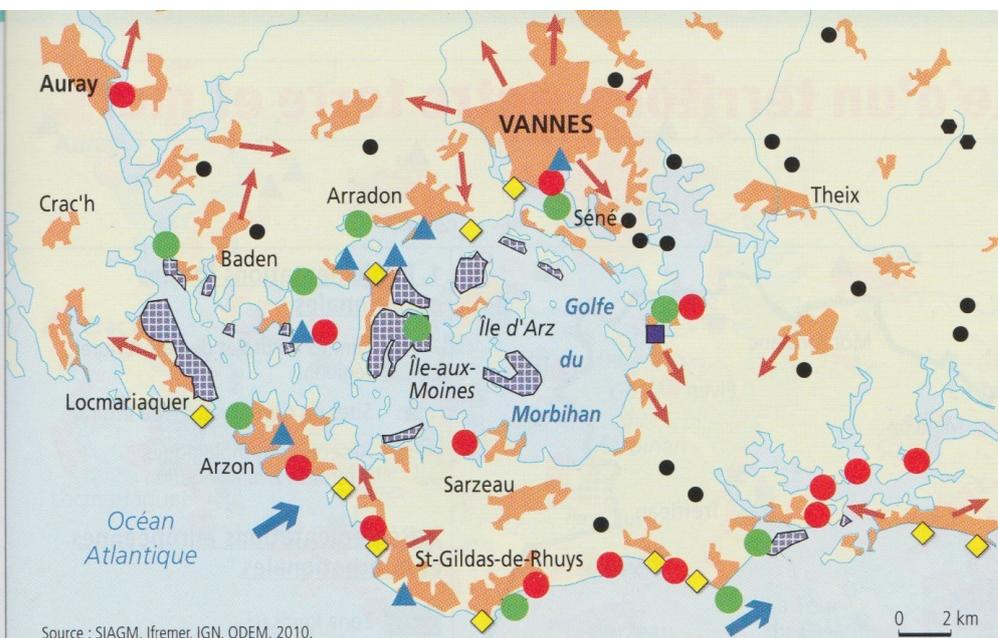
## Groupe 2 :

### B - Un milieu soumis à des pressions et à des risques :

Docs 2, 3, 4 et 5 p 89

#### Consigne :

**Analysez les documents pour montrer que la pression démographique et les activités de différents acteurs sont à l'origine de nombreux risques et pressions.**



Source : SIAGM, Ifremer, IGN, ODEM, 2010.

#### 1. Un milieu fragile confronté à différentes pressions

- Espace bâti
- Axe de périurbanisation
- Zone de prolifération ponctuelle des algues vertes

#### 2. Des activités économiques difficiles à concilier

- Production conchylicole
- Marais salant en activité
- Plage très fréquentée
- Port de plaisance
- Élevage hors-sol

#### 3. Un milieu exposé aux risques naturels

- Zone exposée au risque de remontée du niveau des océans
- Tempêtes et fort risque d'érosion

Sources : SIAGM, Ifremer, IGN et ODEM. Sites Internet consultés le 24 juillet 2010.

## 2 Un milieu varié, des pressions multiples

## 3 Urbanisation et pressions environnementales dans la presqu'île de Rhuys

Depuis quelques jours un débat s'engage en presqu'île de Rhuys au sujet du projet de complexe touristique porté par le Conseil général du Morbihan dans la commune de Saint-Gildas-de-Rhuys au lieu dit le Kerver situé dans une zone remarquable en matière d'environnement. L'association Sémaphore (...) exprime son désaccord profond sur cette opération qui fait fi des règles d'urbanisme et de protection de l'environnement.

Dans la délibération du Conseil général une réserve est posée (...) sur la constructibilité réelle de ces [terrains]. Mais le rapport ignore tous les autres obstacles réglementaires à une urbanisation du site (...):

- Le site du Kerver est classé<sup>1</sup> (...).
- Le site se trouve à proximité d'une zone Natura 2000<sup>2</sup> (...).
- Le site est contigu à une ZNIEFF<sup>3</sup> (...).

Blog de « Sémaphore », association pour la gestion durable des espaces maritimes, <http://semaphore-morbraz.blogspot.com>, 1<sup>er</sup> juin 2010.

1. Site dont l'intérêt (scientifique, historique ou pittoresque) justifie l'inconstructibilité.
2. Site naturel dont le patrimoine environnemental est de grande valeur et fait l'objet d'une politique de conservation au niveau européen.
3. Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique.

## 4 L'évolution démographique des communes du golfe du Morbihan

	Nombre d'habitants			
	1962	1975	1990	2007
Vannes	30 411	40 539	45 644	52 984
Séné	2 353	3 596	6 180	8 095
Theix	1 858	2 154	4 435	6 799
Arradon	1 653	2 760	4 317	5 215
<b>Total</b>	<b>36 275</b>	<b>49 049</b>	<b>60 576</b>	<b>73 093</b>

Source : INSEE, 2010.

## 5 La pêche locale face à la dégradation de la qualité de l'eau

L'arrêté préfectoral du 10 février 2010<sup>1</sup> a pris en compte une dégradation générale du milieu aquatique que les travaux de l'Ifremer<sup>2</sup> ont constatée depuis plusieurs années. Du fait d'une contamination bactériologique à répétition, certaines zones dédiées à la conchyliculture<sup>3</sup> et à la pêche à pied, jusque-là irréprochables, ont été déclassées. Il en résulte une contrainte pour les professionnels qui doivent systématiquement laisser leurs coquillages dans des bassins de purification avant la commercialisation. (...) Ils attendent beaucoup des innovations technologiques en cours qui permettront demain de déceler les sources de ces contaminations : assainissement défectueux, fortes pluies sur bassin versant, épandage agricole, etc. Avec l'espoir d'y mettre fin rapidement.

A. Grouhel, « Environnement et ressources aquacoles », *Morbihan. Le Magazine du Conseil général* n° 24, juin-juillet 2010.

1. Il définit un classement sanitaire des différentes zones de production de coquillages du Morbihan en fonction de la qualité des eaux.
2. Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer.
3. Élevage des coquillages.

**Groupe 3 :**

**C - Un milieu à protéger et gérer durablement:**

**Docs 6, 7 et 8 p 90 et 9 et 10 p 91**

**Consigne :**

**Analysez les documents pour mettre en évidence les solutions adoptées pour gérer durablement le golfe du Morbihan.**

## 6 La diversité des mesures de protection



### 1. Règlements locaux et nationales

- Limites du projet de parc naturel régional
- Sites du Conservatoire du littoral<sup>1</sup>
- Réserves ornithologiques interdites à la navigation

### 2. Règlements européennes et internationales

- Zone Ramsar<sup>2</sup>
- Limites des sites Natura 2000

1. Établissement public créé en 1975, qui acquiert des terrains fragiles ou menacés du littoral français pour en assurer la gestion durable.

2. La convention Ramsar est un traité intergouvernemental signé en 1971 qui vise à la conservation et à l'utilisation rationnelle des zones humides.

Sources : Natura 2000, Conservatoire du Littoral, Convention de Ramsar, SIAGM, 2010.

## 7 Un parc naturel régional : dans quel but ?

Le parc naturel régional (PNR) (...) vise à préserver et développer harmonieusement le golfe du Morbihan. Il n'est pas un sanctuaire, ni-même une « réserve d'Indiens » : il est une chance pour protéger la qualité de l'environnement et du cadre de vie, promouvoir les richesses de notre territoire, valoriser les productions locales et soutenir une économie durable. Le parc, c'est agir maintenant, pour nous, et pour léguer ce patrimoine unique (...) à nos enfants.

La présence humaine a lentement façonné ces espaces (...) dans le respect des équilibres, entre aménagement et préservation. L'évolution de ces dernières décennies a contribué à accentuer la fragilité de ces équilibres, notamment du fait de la pression liée à l'attractivité du territoire (...).

Le parc, loin de vouloir mettre le territoire sous cloche, a pour but de coordonner les politiques et les actions des collectivités afin d'en assurer un développement durable. Plus de 10 années de réflexion collective, d'échanges et de concertation auront été nécessaires pour construire un projet traduisant une ambition partagée.

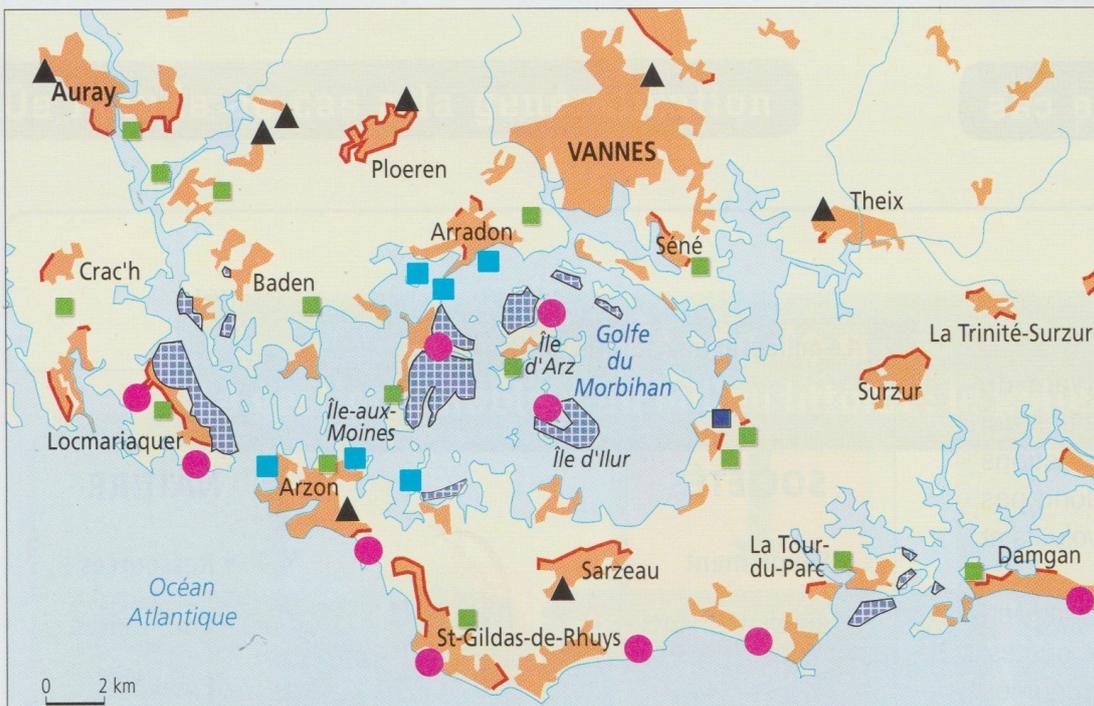
Brochure de présentation du projet de parc naturel régional du golfe du Morbihan, SIAGM (Syndicat intercommunal d'aménagement du golfe du Morbihan), 1<sup>er</sup> semestre 2010.

## 8 Vers une gestion durable du golfe

1999	Délibération du Conseil régional de Bretagne pour la création d'un parc naturel régional (PNR).
2003	Retour de la saliculture <sup>1</sup> dans le golfe, abandonnée dans les années 1960.
2004	Aménagement d'anciens pontons ostréicoles <sup>2</sup> pour favoriser la nidification des oiseaux marins.
2005	Contrat entre élus, agriculteurs, ostréiculteurs, professionnels du tourisme et de l'industrie pour améliorer la qualité de l'eau dans la rivière de Penef.
2006	Publication d'un carnet de balades pour découvrir les marais littoraux de l'est du golfe, invitant à un tourisme responsable.
2009	Installation d'un gardien du littoral sur l'île d'Ilur pour l'accueil des touristes. Réalisation d'un atlas de prévention des risques littoraux par la Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture pour développer une « culture du risque » chez les habitants du littoral.
2010	Consultation du public sur le projet de charte du PNR. Appel à candidature lancé par la municipalité de l'île d'Arz pour l'installation de quatre agriculteurs biologiques visant à enrayer la progression des friches sur l'île.
2011	Suspension du projet de PNR : certaines communes souhaitent un allègement des contraintes en matière d'urbanisme.

1. Exploitation du sel marin.

2. Ostréiculture : élevage des huîtres.



- 1. La gestion des systèmes de production agricoles et marins**
- Réimplantation ou maintien de l'agriculture
  - Aide à la compétitivité des activités conchylicoles
  - Aide à la compétitivité de l'activité salicole
- 2. La gestion de la fréquentation touristique**
- Restauration des sites fragiles et prévention de la surfréquentation
  - Zones de mouillage (bateaux de plaisance)
- 3. La gestion de l'étalement urbain**
- Limitation de la périurbanisation
  - ▲ Site de concentration des zones d'activités
- Source : Syndicat intercommunal d'aménagement du golfe du Morbihan, 2010.

**9 Une gestion socioéconomique durable dans le cadre du PNR**

**10 Assurer un avenir durable à l'île d'Ilur**

**a. Protéger et conserver l'île**

Six moutons sont arrivés sur l'île d'Ilur (...). Longtemps laissée à l'abandon et inhabitée – mais fragilisée par les passages sauvages des plaisanciers – elle est aujourd'hui l'objet d'un sérieux débroussaillage, depuis son acquisition par le Conservatoire du littoral en 2008 et surtout depuis que Jonathan Guéguen a été recruté (...) au poste de gardien. L'ampleur de la tâche est si grande qu'il a fallu faire appel à de véritables « tondeuses naturelles » que sont ces ovins.

« L'arrivée de ces moutons (...) fait partie de notre objectif de concilier protection du patrimoine du golfe et aménagement harmonieux de son territoire, dans un développement raisonné, explique Joël Labbé, porteur du projet de parc naturel. L'expérimentation qui est menée à Ilur, avec la remise en valeur des anciens bâtiments agricoles, la valorisation de la faune et de la flore, l'accueil et la sensibilisation du public préfigure ce que sera le futur parc naturel. »

P. Certain, « Des moutons pour entretenir l'île d'Ilur », *Ouest-France*, 25 août 2009.

**b. Une de Ouest-France, 25 août 2009.**

